

nous recuser. Mais il y a dans ce point deux questions qui nous intéressent particulièrement : c'est d'abord le principe même de la licence interprovinciale et en second lieu le mode d'application.

Sur le premier point je crois que tout le monde est à peu près d'accord. Sans doute il serait à désirer que ceux qui sont porteurs d'un diplôme, puissent exercer leur profession dans toute l'étendue du Dominion. Les barrières qui existent actuellement entre chacune des provinces constituent une anomalie que chacun voudrait voir disparaître. Mais encore ce privilège ne serait-il appréciable qu'en autant qu'il ne nous coûterait pas trop cher.

Dans le cas actuel que réclame-t-on ? L'organisation d'un bureau central dans lequel chaque province serait représentée par trois médecins dont l'un choisi par le gouvernement d'Ottawa. Eh bien il ne faut pas se faire illusion, dans un bureau ainsi constitué quelle serait l'influence de la province de Québec ? A peu près nulle. Nous aurions à subir des examens devant ce bureau qui déterminerait le programme des études médicales. Or voilà un point capital pour nous, et l'expérience a démontré que sur les questions d'enseignement nos compatriotes des autres provinces n'ont pas les mêmes vues que nous. Nous avons sur ce sujet la tradition française et nous y tenons.

Certes je suis bien prêt à admettre que la médecine qui est une science d'observation, doit être enseignée autant que possible dans les laboratoires et à l'hôpital, mais dans les quatre années d'étude que la loi exige cette idée est irréalisable. La science médicale est aujourd'hui trop vaste pour que chacun puisse ainsi la refaire pour son propre compte et en aussi peu de temps. Dans ces conditions on arriverait peut-être à former de bons infirmiers mais on ne ferait guère des médecins instruits. Faisons la part aussi large que possible à l'enseignement pratique, nous le voulons bien, mais celui-ci dans les circonstances où nous sommes doit avoir comme complément indispensable l'enseignement théorique. N'oublions pas que ceux qui aspirent au titre de Docteur n'ont que quatre années de 6 à 8 mois d'études, sur lesquelles deux sont consacrées aux sciences que Trousseau appelait les "humbles servantes de la médecine." Il ne reste que deux années de 6 à 8 mois, suivant les écoles, pour apprendre la chirurgie, l'obstétrique et la médecine générale. Or en supposant que l'élève passerait toutes ses journées à l'hôpital il ne pourrait se renseigner pratiquement sur une faible partie de ces différentes branches de la médecine. La théorie